

**Cabinet COUTELIER - Avocats à TOULON**

155 Avenue Franklin Roosevelt «Le Cygne 4» - 83000 TOULON

Tél. : 04.94.46.92.32

[cabinet@coutelieravocats.fr](mailto:cabinet@coutelieravocats.fr)

[www.coutelieravocats.fr](http://www.coutelieravocats.fr)

Et

**CABINET DE LA SCP ROUILLOT-GAMBINI - AVOCAT A NICE**

12 Bd Carabacel - 06300 NICE

Tél. :04.93.80.48.03

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
SUR SURENCHERE**

**UN STUDIO** d'une superficie privative de 33,78 m<sup>2</sup> environ au deuxième étage d'un immeuble élevé de 5 étages sur rez-de-chaussée situé à **TOULON (Var), 11, rue Nicolas Laugier** figurant au cadastre de ladite commune section CN n°572 pour 62 m<sup>2</sup> formant le lot 3 du règlement de copropriété.

**MISE A PRIX : 69.300 EUROS**

VISITE ASSUREE SUR PLACE PAR LA

SCP BABAU & CHAMBON - Commissaires de Justice à TOULON

**LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 de 9 H à 10 H.**

(Renseignements fournis tous les jours de 14 h à 16 h

Réf. dossier 2200458)

---

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 A 15 HEURES**

aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de TOULON,  
au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri 83000 TOULON.

---

**APRES SURENCHERE DU DIXIEME LE BIEN IMMOBILIER EST REMIS EN VENTE  
SUR LA NOUVELLE MISE A PRIX**

**NOMS ET QUALITE DES PARTIES :**

**La présente vente est poursuivie à la requête de :**

**Le Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de Feue Madame Françoise Anne Marie DELFINI à ces fonctions nommé aux termes d'une ordonnance rendue par Madame le Président du Tribunal Judiciaire de TOULON le 18 décembre 2020.

Ayant pour Avocat **Monsieur le Bâtonnier François COUTELIER**, Avocat au Barreau de Toulon, demeurant 155, Avenue Franklin Roosevelt, le Cygne 4, 83000 TOULON.

### **DESIGNATION DES BIENS :**

Dans un ensemble immobilier situé à TOULON (Var), 11, rue Nicolas Laugier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété du 11 décembre 1992 et publié le 1er février 1993 volume 1993 P n° 902, figurant au cadastre de ladite commune section CN n° 572 pour 62 m<sup>2</sup>, à savoir :

**LE LOT 3 DU REGLEMENT DE COPROPRIETE**, soit UN STUDIO d'une superficie de 33,78 m<sup>2</sup> environ au deuxième étage de l'immeuble dont l'accès se fait par une porte à gauche du palier en montant l'escalier, composée d'un séjour cuisine, d'un couloir, d'une chambre, d'une salle d'eau, d'un WC et de deux placards et les 224/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**OCCUPATION** : le bien est inoccupé.

**SYNDIC D'IMMEUBLE** : CABINET SGI situé à TOULON (Var) 6 rue Adolphe GUIOL

### **PAIEMENT DU PRIX :**

Par dérogation à l'article 13 des clauses et conditions générales de la vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 13 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

### **CONDITIONS POUR ENCHERIR :**

**Les enchères ne seront reçues**, conformément à la loi, que par le ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire devant lequel la vente est poursuivie.

A compter du 1er septembre 2019, dans tous les cas, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat l'attestation prévue à l'article R 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Il devra en outre lui remettre un chèque de banque à l'ordre de la CARPA ou une

caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, sans que le montant puisse être inférieur à 3.000 euros.

**ENCHERES ET MISE A PRIX :**

L'adjudication aura lieu le **jeudi 14 septembre 2023 à 15 heures** aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri 83000 TOULON sur la mise à prix de :  
**SOIXANTE NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (69.300 €)**  
Frais et droits en sus.

**Pour tous autres renseignements** s'adresser aux Avocats de Toulon qui ont seuls qualité pour enchérir, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente **RG N° 23/00006** s'adresser au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOULON, Place Gabriel Péri 83000 TOULON, où il est déposé et où il peut être consulté de 9 H à 11 H 30 ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

**L'Avocat :**

**Monsieur le Bâtonnier François COUTELIER**